



Appel à régularisation -impayé

Par **QUEDEVILLE**, le **07/08/2008** à **14:34**

bonjour,

j'ai reçu courant juillet 2008, un appel à régularisation-impayé via intrum justitia, pour orange internet, d'un montant de 45,83€. Je n'ai évidemment pas réglé cette somme qui ne correspond à rien à ma connaissance.

mon forfait orange est prélevé directement sur mon compte bancaire depuis des années, sans aucun problème, et mon site internet fre également.

Je reçois ce jour, un avis d'assignement devant le tribunal, ce qui ne m'impressionne pas du tout, mais ce système comme à m'énerver.

svp, que dois-je faire, n'ayant en aucun cas l'intention de payer ce "n'importe quoi".

D'avance merci pour votre réponse

Régis QUEDEVILLE

Par **JamesEraser**, le **07/08/2008** à **15:03**

[citation]Je reçois ce jour, un avis d'assignement devant le tribunal[/citation]

Si vous êtes sûr de vous, attendez cette date. Et pourquoi ne pas réclamer un dommage et intérêt si la juridiction vous donne raison. Ce ne serait pas une si mauvaise chose que les opérateurs payent un peu plus que ce qu'ils doivent, peut-être feraient-ils preuve de plus de cohérence dans la gestion de leurs fichiers clients.

Expératooment

Par **QUEDEVILLE**, le **07/08/2008** à **15:38**

merci pour votre réponse, je vais suivre vos recommandations si ce problème persiste
Cordialement
Régis QUEDEVILLE